

[Français]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LA GARANTIE DE CERTAINS DROITS LINGUISTIQUES DEVANT LES TRIBUNAUX—ON DEMANDE QUELLES PROVINCES SONT FAVORABLES

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse à l'honorable ministre de la Justice. Le 23 juin dernier, la Chambre adoptait le bill C-42, Loi qui garantissait certains droits linguistiques devant les tribunaux. Ce projet de loi contenait une disposition prescrivant une consultation entre le ministre de la Justice et les procureurs généraux des provinces, dans le but d'assurer la mise en œuvre efficace des dispositions qui seraient visées par la proclamation de la loi. Le ministre peut-il dire à la Chambre quelles provinces ont accepté à ce jour de proclamer cette loi, et quelle est la date de la proclamation? Et, enfin, peut-il faire rapport des négociations en cours avec les autres provinces afin de dire à la Chambre quelles provinces sont favorables à ce projet de loi?

[Traduction]

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports et ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, nous avons eu des échanges de vues avec les diverses provinces au sujet de l'application du bill C-42, tel qu'il était alors, et à la suite de pourparlers, nous avons proposé la date du 1^{er} avril 1979 dans le cas du Québec, de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick et de l'Alberta. Le Nouveau-Brunswick a accepté cette date. L'Ontario et le Québec nous ont dit n'y voir aucune difficulté, mais le Québec a exprimé le désir de connaître les réponses des autres provinces avant de s'engager définitivement. Quant à l'Alberta, elle a déclaré vouloir plus de temps avant de l'appliquer. Nous poursuivons les démarches avec les autres provinces.

* * *

LES PÊCHERIES

LES CONSULTATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES SUR LA GESTION DE L'INDUSTRIE

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, j'aimerais adresser ma question au premier ministre. D'après tous les rapports, les représentants de Terre-Neuve, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard et du Québec, lors de leur rencontre avec le ministre fédéral des Pêches à Moncton, le 10 novembre, ont exprimé leur mécontentement au sujet des décisions prises par le gouvernement fédéral en matière de gestion des pêcheries et ils ont demandé le droit de participer davantage à la prise de décisions.

Comme les porte-parole des cinq provinces mentionnées étaient unanimes, j'aimerais demander au premier ministre quelles mesures il compte prendre pour s'assurer que les cinq provinces deviendront des associées à part entière du gouvernement fédéral en matière d'exploration des ressources, de gestion des pêcheries, d'établissement des contingents de pêche et d'attribution des permis de pêche?

Questions orales

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, en quelques mots, la réponse c'est, bien sûr, qu'à la conférence fédérale-provinciale sur la constitution il y a à peine une quinzaine, nous avons suggéré que les pêcheries fassent partie des domaines dont on discutera en vue de modifier la répartition des pouvoirs. Pour une raison étrange qui m'échappe encore, les provinces n'ont pas voulu que la question figure au communiqué. En dépit de leur refus, notre offre tient toujours, et les hauts fonctionnaires et ministres qui se réuniront, du moins les nôtres, sont prêts à discuter de tous les domaines dont j'ai proposé l'examen en vue d'un nouveau partage des pouvoirs.

• (1452)

M. Crouse: Monsieur l'Orateur, il se peut que cette réaction découle de l'expérience du passé et que ce soit pour cette raison qu'on hésite à participer. Ma question s'adresse au premier ministre. Étant donné que le gouvernement terre-neuvien a pris les devants cette semaine en annonçant un programme au coût de 500 millions de dollars pour le développement des pêches de la province d'ici cinq ans, peut-on escompter que le gouvernement fédéral emboîtera le pas et annoncera bientôt des mesures visant à favoriser le développement des pêches dans toutes les provinces de l'Atlantique, y compris le Québec?

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je viens justement de recevoir du Syndicat des pêcheurs de Terre-Neuve un télégramme d'appui au ministre fédéral des Pêches, . . .

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: . . . mais il n'y est nullement question de cette promesse de 500 millions du gouvernement terre-neuvien. Peut-être ont-ils simplement l'habitude de ce genre de chose et préfèrent-ils que leur gouvernement passe aux actes avant de le féliciter.

* * *

LOTO CANADA

DEMANDE DE DÉPÔT DE LA COPIE DE L'ENTENTE CONCLUE AVEC GENERAL INSTRUMENTS

M. Paul Dick (Lanark-Renfrew-Carleton): Monsieur l'Orateur, le ministre d'État chargé des Affaires urbaines a malheureusement fui la Chambre après le premier tir de barrage, mais j'ai cependant une question à l'intention du ministre d'État à la Santé et au Sport amateur.

Puisque madame le ministre a bien voulu déposer, comme je l'avais demandé vendredi, copie d'un protocole d'entente dont l'article 3 prévoit la conclusion d'une entente entre le gouvernement fédéral et les provinces d'Ontario et de Québec pour établir comment se fera la cession de l'équipement nécessaire aux loteries que le gouvernement fédéral avait acheté à General Instruments—et je crois savoir que cette entente entre le gouvernement fédéral et les provinces d'Ontario et de Québec a maintenant été conclue—pourrait-elle maintenant déposer également copie de l'entente?